



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL AU BON SENS, À LA PRUDENCE ET À LA RESPONSABILITÉ POUR CONTRIBUER À ÉVITER UNE NOUVELLE HÉCATOMBE EN GUADELOUPE

À l'Université des Antilles comme ailleurs, il est impensable de pouvoir tromper la mort au petit bonheur la chance alors que l'état d'urgence sanitaire vient d'être décrété en Guadeloupe devant la déferlante du variant Omicron submergeant actuellement notre archipel. Ce serait comme si l'on continuait à vivre à Tchernobyl ou à Fukushima en voulant absolument croire que la radioactivité n'aura jamais aucun effet dévastateur sur nous-mêmes et nos familles.

Car, les chiffres officiels parlent d'eux-mêmes : « *En Guadeloupe, au 4 janvier 2022, le taux d'incidence mesuré sur les 7 derniers jours glissants est de 1 082 cas pour 100 000 habitants, en hausse sur cette période de 549 %.* » (cf. décret n°2022-9 du 5 janvier 2022 déclarant l'état d'urgence sanitaire en Guadeloupe) ; « *Au 07 janvier 2022, le nombre de nouveaux cas cumulés sur quatre jours est de 7 346 cas (contre 2 191 cas dans la même période de temps la semaine dernière). Les tranches d'âge des 10-19 ans et des 20-39 ans représentent à présent 50% de ces nouveaux cas. Le glissement vers les tranches d'âge plus âgées se produit avec aujourd'hui 40% représentés par les 40-59 ans. Le taux de positivité est de 19% et le taux d'incidence a dépassé 1000/100 000 habitants sur les 7 derniers jours glissants. Le variant Omicron est maintenant présent dans 100% des prélèvements.* » (cf. communiqué de presse de l'ARS Guadeloupe en date du 08 janvier 2022).

Et les termes du décret n°2022-9 susmentionné ne peuvent pas être plus clairs : « **Compte tenu du niveau de circulation du virus sur ces territoires, et notamment de la prégnance du variant Omicron, des capacités hospitalières de ces territoires et de la couverture vaccinale de leur population, la vague épidémique actuelle de covid-19 constitue une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population, justifiant que l'état d'urgence sanitaire y soit déclaré.** »

L'extrême contagiosité du variant Omicron et ses effets catastrophiques prévisibles en Guadeloupe ne sont donc plus à démontrer !

Pourtant :

- la politique de contention des contaminations au sein de notre établissement se limite à : inviter les membres de l'université à respecter les gestes barrières, une distance d'un mètre entre deux personnes, le port permanent du masque, à se déclarer à leur responsable administratif de référence et à rester chez eux lorsqu'ils savent être cas positif ou cas contact, et à « gérer » les évictions de l'établissement des cas positifs et des cas contact déclarés ; dans certaines composantes et certains services, les personnels administratifs qui peuvent le faire sont même fortement dissuadés par leur hiérarchie d'exercer leurs fonctions au moins 3 j/semaine en télétravail alors que c'est une obligation réglementaire et préfectorale jusqu'au 22 janvier 2022 ;
- des étudiants se sachant infectés ou cas contacts et en faisant même part à leurs camarades de promotion, ne le déclarent pas à l'administration et se rendent sciemment aux examens en présentiel, notamment pour ne pas avoir à passer des épreuves de substitution plus tard.

Alors que nous savons qu'énormément de nos espaces de travail et locaux d'enseignement ne sont pas ou mal ventilés et ne peuvent pas être aérés de manière naturelle ou mécanique en l'état actuel des choses, et que dans très peu de services et composantes de notre établissement des dispositions sont prises pour désinfecter les surfaces utiles communes avant et après leur usage par les personnels ou les usagers !

NOUS APPELONS DONC LES AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ À RÉVISER DE TOUTE URGENCE LEUR POLITIQUE DE PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET DE LA VIE DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU SEIN DE NOTRE ÉTABLISSEMENT EN GUADELOUPE ET CHACUN À ASSUMER SANS DÉLAI SES RESPONSABILITÉS POUR ÉVITER À TOUT PRIX DE METTRE EN DANGER LA VIE D'AUTRUI.

NOUS EXHORTONS AUSSI LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ TRAVAILLANT DANS DES ESPACES CLOS PAS OU MAL AÉRÉS À EXERCER LEUR DROIT DE RETRAIT ET TOUS À NE PAS PARTICIPER AUX REGROUPEMENTS AUXQUELS ILS SERAIENT CONVIÉS OU CONVOQUÉS DANS DES ESPACES AUSSI DANGEREUX.

ENFIN, COLLÈGUES ET ÉTUDIANTS, NE VOUS RENDEZ SURTOUT PAS À L'UNIVERSITÉ SI VOUS VOUS SAVEZ CONTAMINÉS OU AVEZ DES SUSPICIONS DE L'ÊTRE. ALLEZ CONSULTER AU PLUS VITE UN MÉDECIN SVP.

ANSANB ANNOU PWAN GAD POU PA KITE SEMES-LASA PATI AN PANGAL POU BYEN A GWADLOUP !

Le Bureau du SPEG-Sup, P-à-P le 09/01/2022